

FICHE 1E DESTINATIONS DE L'ANNÉE PATRIMOINE DE L'UNESCO OFFRE ANNUELLE

APPLICABLE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026 - VOTÉE PAR L'AGO ACAS DU 19 JUIN 2025

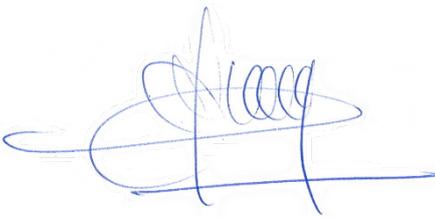
OBJET

Les Destinations de l'Année favorisent une destination ou un thème particulier, en France ou à l'étranger.

Les modalités de ces destinations peuvent différer du cadre de la Notice Aides ACAS aux Vacances.

Les Destinations de l'Année n'entrent pas dans le cadre du plafond de dépenses annuelles vacances ACAS (PLUDAV).

La fiche Destinations de l'année définit les modalités spécifiques à cette prestation telle que proposée dans le livret Destinations de l'Année.



CHRISTOPHE HALLEY
PRÉSIDENT

SOMMAIRE

1- Destinations éligibles	3
2- Conditions d'attribution de l'aide.....	4
3- Calcul de la participation ACAS.....	4
4- Mode de Réservation	4
3.1- En avant séjour	4
3.2- En après séjour	4
5- Justificatifs à fournir pour les Après séjours.....	4

1- DESTINATIONS ÉLIGIBLES

Pays	Patrimoine de l'UNESCO	Intitulé du séjour	Durée	Type de séjour	Organisme	Mode de réservation
Croatie	La vieille ville de Dubrovnik, le Palais de l'empereur Dioclétien et le centre historique de Split, la ville historique de Trogir, cathédrale Saint Jacques de Sibenik, le parc national et les lacs de Plitvice	Autotour la côte et les parcs nationaux (Descriptif sur OASIS)	8 jours	Autotour		Avant et après séjour
Espagne	Cathédrale de Séville, Alcazar et Archivo de Indias de Séville, L'Alhambra, les jardins du Generalife et le quartier de l'Albaicin à Grenade, la mosquée-cathédrale, le centre historique, le festival des patios et Médina Azahara de Cordoue, l'Alcazar, le parcv Doñana, Dolmen d'Antequera, Ubeda et Baeza	Autotour L'Andalousie Au Volant - De Séville A Séville	8 jours	Autotour		Avant et après séjour
France	Le Mont Saint Michel et sa baie	Baie du Mont St Michel	De 4 à 8 jours	Hébergement seul		Avant et après séjour
	La grotte Chauvet-Pont d'Arc, Géoparc des Monts d'Ardèche	Le domaine de Chaussy 5*	De 4 à 8 jours	Hébergement seul		Avant et après séjour
	Le pont du Gard à Uzès, le parc national des Causses et des Cévennes, la maison carrée de Nîmes, les chemins de Saint Jacques de Compostelle	Le domaine de Massereau 4*	De 4 à 8 jours	Hébergement seul		Avant et après séjour
Vietnam	Baie d'Ha Long, ensemble de monuments de Huê, vieille ville de Hoi an, la cité impériale de Thang Long-Hanoi	Splendeurs du Vietnam (Descriptif sur OASIS)	12 jours	Circuit accompagné		Avant et après séjour
Portugal	Centre historique d'Evora	Autotour Les secrets cachés de l'Algarve et de l'Alentejo - De Faro A Faro	8 jours	Autotour		Avant et après séjour

2- CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

- ✓ Être bénéficiaire des activités sociales pendant toute la durée du séjour.
- ✓ Ne pas avoir fait de demande au titre des Chèques Vacances 2026 (Notice 2).
- ✓ Le séjour doit être sélectionné parmi les destinations proposées au titre de l'année 2026 ([Cf. liste en page 1](#)).
- ✓ Le séjour doit être d'une durée de 4 jours minimum à 12 jours maximum.
- ✓ Le nombre de séjour est limité à un seul voyage par bénéficiaire tous les deux ans. Les inscriptions au titre de l'année 2025 compte dans le plafond du nombre de séjour au titre de 2026.

3- CALCUL DE LA PARTICIPATION ACAS

- ✓ Les Destinations de l'Année n'affectent pas le plafond de dépenses annuelles vacances ACAS du foyer fiscal (PLUDAV).
- ✓ La participation ACAS est plafonnée à 1500 € par bénéficiaire.
- ✓ La participation ACAS est calculée selon la formule suivante :

$$\text{Aide ACAS}^1 = \% \text{ d'aide vacances ACAS } 2026^2 \times \text{Prix du séjour}^3$$

4- MODE DE RÉSERVATION

3.1- EN AVANT SÉJOUR

Conformément à la Notice Aides ACAS aux Vacances, le séjour est réservé par l'ACAS (le BLG) auprès d'un organisme éligible (cf point 1.1).

Début des inscriptions	Novembre 2025
Contact	Votre Bureau Local de Gestion (BLG)

En cas de non-remboursement par l'OD des sommes avancées par l'ACAS en son nom auprès de l'organisme vacances, l'ACAS se réserve le droit de suspendre les facilités de paiement de l'OD sur une durée d'un an.

3.2- EN APRÈS SÉJOUR

Conformément à la Notice Aides ACAS aux Vacances, l'inscription au séjour et le paiement sont réalisés directement par le demandeur auprès des organismes éligibles.

L'aide est versée au retour du séjour sur présentation des justificatifs.

5- JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR LES APRÈS SÉJOURS

Afin de prétendre à une participation ACAS, les pièces justificatives suivantes sont à présenter au retour au BLG/ACAS ou à télécharger en un seul document pdf de moins de 5mo sur <https://oasis.cea.fr> :

- ✓ La facture acquittée du séjour (au nom de l'ouvrant droit ou le cas échéant de son conjoint) à l'entête de l'organisme éligible.

¹ L'aide ACAS est plafonnée à 1500€ par bénéficiaire.

² Le % d'aide au titre des vacances est déterminé par le Coefficient Social 2026 de l'Ouvrant Droit.

³ Toutes prestations incluses.